

Montréal, le 8 novembre 2022

Par courriel et par dépôt électronique (SDÉ)

À: Tous les participants

**OBJET : Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et
demandes de modification des tarifs de Gazifère inc. à compter
du 1er janvier 2023 et du 1^{er} janvier 2024
Dossier R-4194-2022**

Maîtres,

Le 7 novembre 2022, Gazifère a soumis, pour approbation par la Régie, les caractéristiques contractuelles relatives aux ententes d'achat de GNR qu'elle prévoit conclure¹. Le Distributeur indique qu'il est primordial que l'injection de GNR débute le 14 novembre 2022 si elle souhaite obtenir l'ensemble des volumes requis afin de répondre à son obligation réglementaire annuelle du *Règlement concernant la quantité de gaz naturel renouvelable devant être livrée par un distributeur* pour l'année 2022². De fait, le Distributeur demande qu'une décision prioritaire à cet égard soit rendue **avant le 10 novembre 2022 à 16 h.**

De plus, Gazifère demande également à la Régie de l'autoriser à comptabiliser les écarts entre les coûts d'achat réels, incluant les coûts de transport, le cas échéant et le prix de vente du GNR facturé à la clientèle pour l'année 2022, dans le CER déjà approuvé à cette fin.

La Régie souhaite obtenir, **au plus tard le mercredi 9 novembre 2022, à 14h30**, les commentaires des intervenants sur la demande de Gazifère relative à la stratégie d'achat de GNR pour l'année 2022.

Gazifère pourra déposer une réplique à ces commentaires **au plus tard le jeudi 10 novembre 2022 à 9h.**

¹ Pièces B-0083 (sous pli confidentiel), [B-0084](#), B-0085 (sous pli confidentiel) et B-0086 (sous pli confidentiel).

² [RLRO, c. R-6.01, r. 4.3](#)

Veillez agréer, Maîtres, l'expression de nos sentiments distingués.

(S) Natalia Lis

Natalia Lis pour
Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

NL/nl